

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES "ESSOR DU RHIN"
A FESSENHEIM
SEANCE DU 25 JANVIER 2010**

Lundi 25 janvier 2010 à 20 heures, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et aborde l'ordre du jour en précisant que deux points sont rajoutés (2.4 Avenant N°1 au lot chapes et 11.2 Affaires culturelles : Transports scolaires transfrontaliers).

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 14 décembre 2009.
2. Pépinière
 - 2.1: Recrutement de personnels
 - 2.2: Mise en place du comité d'agrément
 - 2.3: Inauguration
3. Zone Industrielle Koechlin
 - 3.1: Avenant N° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre
 - 3.2: Avenant lot VRD
4. Piscine: plan de financement
5. Coopération intercommunale
6. Fond de concours
7. Gendarmerie: consultation contrats de maintenance
8. Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - 8.1: Munchhouse: carrefour du stade - avenant lot VRD
 - 8.2: Roggenhouse: amélioration de la fonctionnalité de la Mairie - choix du maître d'œuvre
9. Mutualisation des moyens – avenant au contrat de balayage de rues
10. Ressources humaines
11. Affaires culturelles : séjour jeunes
12. Sortie annuelle
13. Communication
14. Divers

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 14 décembre 2009.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009 est approuvé sans observation.

2. Pépinière d'entreprises

2.1. Recrutement de personnels

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

L'accompagnement en amont des créateurs d'entreprises et leur suivi sont confiés aux services du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (RVGB). Une convention spécifique à l'animation de la pépinière a été signée entre la communauté de communes et le Pays RVGB.

La communauté de communes a décidé de gérer l'ensemble immobilier de la pépinière d'entreprises et de la plateforme de formation « La Ruche » en régie directe.

Afin d'assurer la gestion de cet équipement, l'embauche de deux nouveaux collaborateurs (trices) est nécessaire. Les profils de postes recherchés sont les suivants :

- Assistant(e) polyvalent(e) pépinière et plateforme de formation (niveau CAP ou bac)
- Gestionnaire de « la Ruche » (BTS ou BAC+2)

Les postes seront créés dès le mois d'avril avec une embauche échelonnée en fonction des besoins.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTIPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

- **Décide de procéder aux recrutements du personnel nécessaire à la gestion de « la Ruche »**
- **Dit que les postes seront créés en fonction du profil des candidats et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget annexe qui sera créé spécifiquement pour « la Ruche »**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférant.**

Observations : l'emplacement du Point I d'informations touristiques reste à définir. Doit-il dorénavant se situer dans les locaux de « La Ruche » ou au niveau des écluses comme à Marckolsheim par exemple ?

2. Pépinière d'entreprises

2.2. Mise en place du comité d'agrément

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

A ce jour, une quinzaine de porteurs de projets ou d'entrepreneurs a manifesté son intérêt d'entrée en pépinière. Les métiers représentés relèvent autant des services à la personne ou aux entreprises que du secteur de l'alimentation ou du commerce de gros. Un dossier de candidature a été élaboré en collaboration avec les services du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Afin de procéder à l'étude des différentes candidatures, un comité d'agrément doit être constitué. Il se compose des élus du comité consultatif « affaires économiques » et de techniciens de la communauté de communes, de représentants des chambres consulaires, du CAHR et de l'association « Essor des Professionnels de la Hardt ». Les services du Pays RVGB seront également associés tout comme des grands acteurs économiques locaux (CNPE, grande distribution...).

Le premier comité d'agrément se tiendra le 18 février prochain. Les critères de sélection des candidats sont multiples et se concentrent sur le potentiel de développement de l'entreprise ainsi que l'adéquation homme ou femme-projet.

M. le Président indique les grandes phases de travail du comité d'agrément d'ici l'inauguration de l'équipement. Plusieurs visites de l'ouvrage en construction sont encore programmées avec les futurs membres du comité d'agrément, mais aussi avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers de l'opération ainsi que les organismes de formation susceptibles d'utiliser les locaux.

Les premières entreprises devraient s'installer en mai 2010 à la Ruche.

Le conseil communautaire en prend acte.

2. Pépinière d'entreprises

2.3. Inauguration

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Pour la préparation de l'inauguration de « la Ruche », il est proposé de mettre sur pied un comité d'organisation et d'allouer un budget de fonctionnement à la manifestation.

Pour mémoire, la cérémonie de la pose de la première pierre s'est élevée à 2 250,39 € TTC (location d'un grand chapiteau et frais de bouche confondus).

En ce qui concerne l'inauguration de « la Ruche », les dépenses à prévoir doivent couvrir les coûts de location de petits chapiteaux pour le marché paysan, l'édition de cartons d'invitation, les frais de bouche et d'animation...).

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTIPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

- **Décide d'allouer un budget de 15 000 € à la cérémonie.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget annexe qui sera créé spécifiquement pour « la Ruche »**

Et

- **Désigne les membres du comité d'organisation à savoir : MM. Pierre ENGASSER, André ONIMUS, Florent OTT et Patrice WALTISPERGER ainsi que, parmi les membres du personnel, Mmes Carole FRITZ, Emmanuelle PARANT et Célia ROUX et M. Yannick SCHWEBEL.**

Observation : M. le Président indique qu'il a demandé à M. Michel SORDI, Député du Haut-Rhin, de se mettre en relations avec les services du premier Ministre afin de convier M. François FILLON à l'inauguration de ce nouvel outil de développement économique sur les bords du Rhin, exemplaire à plus d'un titre et formidable passerelle vers l'emploi, l'innovation et la créativité. Le lancement de la plateforme de formation se fera en septembre 2010. M. le Président demande également que la communauté de communes relance une campagne de la promotion des zones d'activités économiques concomitamment à la commercialisation des locaux de la pépinière d'entreprises.

2. Pépinière d'entreprises

2.4. Avenant N° 1 à un marché de travaux

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre de la construction de la pépinière d'entreprises, des travaux supplémentaires, non prévisibles, s'avèrent nécessaires pour l'entreprise BITZBERGER.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant pour le lot concerné comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché HT	Avenant N°1	%	Nouveau montant du marché	Commentaires
21	Chapes	BITZBERGER	26 000 €	2 930 €	11,27 %	28 930 €	Travaux de ravaillage

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement de cet avenant. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour même et a donné un avis favorable.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTIPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1 à intervenir et toutes les pièces y relatives**

Et

- **Autorise l'inscription des crédits nécessaires au BP 2010 et à engager les dépenses correspondantes. Les crédits nécessaires sont pris à l'article 23137.**

Observation : le décompte financier de l'opération pépinière d'entreprises au 31 décembre 2009 fait apparaître que la communauté de communes a engagé 2 132 700,88 € TTC de dépenses et perçue 713 614,45 € de recettes attendues (subventions et participation EDF pour les VRD dans la rue de l'Europe). Il reste environ 2 000 000 € TTC de dépenses à réaliser et 2 500 000 € de recettes à percevoir.

3. Zone Industrielle Kœchlin :

3.1. Avenant N° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre :

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre des travaux d'extension de la Zone Industrielle Kœchlin, un marché de maîtrise d'œuvre avait été contracté avec le groupement solidaire de bureaux d'études CONUS et BETIR.

Conformément au Code des marchés Publics, le maître d'œuvre doit être rémunéré sur le montant des travaux supplémentaires, à savoir 83.568,75 € HT.

Par application du taux de rémunération du marché (2,48 %), l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre se monte à 2.478,71 € TTC, portant la rémunération définitive à 29.192,57 € TTC.

Les crédits nécessaires sont à prévoir au BP 2010.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTIPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1 à intervenir et toutes les pièces y relatives**

Et

- **Autorise l'inscription des crédits au BP 2010**

3. Zone Industrielle Kœchlin :

3.2. Avenant lot VRD :

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibérations du 15 décembre 2008 et du 31 août 2009, le Conseil a approuvé des avenants au marché de travaux, faisant passer le marché initial de 638 170,35 € TTC à 738 633,03 € TTC.

L'entreprise SOGEA EST et ses sous-traitants à paiement direct EUROVIA et HUBER Electricité sont titulaires de ce marché. Deux actes de sous-traitance sont intervenus et prévoyaient la répartition suivante entre trois intervenants : SOGEA (mandataire) : 364.568,95 € TTC, EUROVIA : 239.119,53 € TTC et HUBER Electricité : 34.481,87 € TTC.

Or, à ce jour les paiements sollicités par les deux entreprises sous-traitantes ne respectent plus les sommes contractuellement admises. EUROVIA demande 261.049,22 € TTC (montant initial : 239.119,53 € TTC) et HUBER Electricité facture 27.331,65 € TTC (montant initial : 34.481,87 € TTC).

Conformément à l'article 114-I-5° du code des Marchés Publics et du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 relatif aux pièces justificatives à joindre aux mandats de paiement, des avenants sont nécessaires afin d'ajuster les montants des interventions des entreprises à ceux réellement dépensés, soit :

<u>SOGEA</u> :	449.737,70 € TTC	(titulaire)
<u>EUROVIA</u> :	261.049,22 € TTC	(sous-traitant)
<u>HUBER Electricité</u> :	27.331,65 € TTC	(sous-traitant)

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTIPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer ce document qui ne modifie en rien l'économie budgétaire de l'opération.**

Observation : A ce jour le montant des dépenses réalisées est de 811.415,01 € TTC. Par courrier daté du 18 décembre 2009, le Syndicat d'eau BNF accepte le transfert des réseaux d'AEP dans le patrimoine syndical après réception des travaux.

4. Piscine intercommunale : plan de financement

Rapporteur : Etienne SIGRIST, Vice-président.

La communauté de communes souhaite construire une nouvelle piscine à vocation scolaire, sportive et familiale en remplacement de la piscine Tournesol actuelle. Cette dernière sera démolie. La consultation pour retenir un bureau d'études chargé de réaliser le programme du nouvel équipement a été lancée. Le délai de dépôt des offres est le 10 février 2010.

Le bureau d'études retenu devra aussi fournir une estimation du coût de la nouvelle la piscine intercommunale.

Cette nouvelle piscine constitue l'axe structurant de développement du territoire de la communauté de communes dans le domaine du sport. Ce projet sera présenté comme prioritaire dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation des aides du Département.

A l'instar de la pépinière d'entreprises, la volonté de la communauté de communes est d'en faire une vitrine architecturale : bâtiment BBC (base consommation d'énergie), utilisation des énergies renouvelables (pompe à chaleur, solaire thermique et photovoltaïque), traitement de l'eau PHMB, bassin(s) en inox, ossature en bois lamellé-collé et bardage bois... Les économies d'échelle seront aussi recherchées à travers une mutualisation des procédés de chauffage avec les équipements attenants de la commune, le cas échéant). A ce titre, une demande de subvention auprès du conseil régional sera également sollicitée.

En parallèle, le travail du comité consultatif « piscine » se poursuit avec des visites d'établissements (le 12 février prochain à Landau en Allemagne notamment).

Le conseil communautaire en prend acte.

5. Coopération intercommunale

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de la réforme territoriale engagée par le législateur, M. le Président avait informé le conseil communautaire qu'il allait organiser des rencontres avec les intercommunalités voisines.

Après la rencontre de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud le 6 octobre 2009, les membres du bureau ainsi que les maires du territoire ont accueilli la communauté de communes du Centre Haut-Rhin le 20 janvier dernier.

L'objectif de ces rencontres est de présenter les compétences des structures respectives, mais surtout de faire le point sur les dossiers en cours et de dresser des pistes de travail sur des politiques qui sont susceptibles d'être menées en concertation. Ainsi le transport à la demande à l'échelle intercommunautaire, la réalisation d'une piste cyclable transversale (Fessenheim – Hirtzfelden – Meyenheim - Merrheim), la conduite en collaboration d'un GERPLAN et le devenir de la BA 132 sont abordés. La collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles pourraient également faire l'objet d'une concertation. Pour information, une réunion concernant la réalisation d'un GERPLAN se tiendra le 16 mars à 20 heures à Ensisheim. Les services du Département sont conviés à présenter la démarche.

D'un commun accord, les élus présents lors de la rencontre avec la communauté de communes du Centre Haut-Rhin reconnaissent l'importance stratégique du site de la BA 132 mais regrettent de constater le peu d'intérêt qu'y portent les maires des communes sièges du site.

En outre, la communauté de communes du Pays de Brisach vient d'être créée le 1er janvier 2010. La commune de Balgau n'est plus dans le périmètre du territoire couvert par cet établissement public. M. le Président a proposé à M. Jean-Louis SCHELCHER, maire de Balgau, de venir assister aux séances du conseil communautaire de l'Essor du Rhin. Une rencontre avec M. Schelcher devient également nécessaire pour aborder le dossier du contournement de la commune de Fessenheim.

Enfin, M. le Président évoque la coopération transfrontalière et se dit choqué par la candidature à la présidence du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) de Mme Kathrin SCHONBERGER, nouveau maire de Hartheim (Allemagne). M. André ONIMUS trouve plus légitime la candidature de M. Harald KRAUSS. Mme Fabienne STICH souhaite que les partenaires allemands du GLCT ne présentent qu'un seul candidat. M. Etienne SIGRIST, quant à lui, déplore l'absentéisme des partenaires allemands aux séances syndicales.

Le conseil communautaire en prend acte.

6. Fonds de concours

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Par souci de solidarité, certaines collectivités mettent en pratique des fonds de concours. En effet, des fonds de concours peuvent être versés par une communauté de communes à une ou plusieurs communes membres.

Le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la communauté de communes. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (sportif, culturels..., mais aussi voirie, réseaux divers...). L'acquisition de terrain est admise si cette acquisition est effectuée en vue de la réalisation d'un équipement.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes.

Par souci de solidarité envers les communes moins bien dotées du territoire de la communauté de communes, les communes de Munchouse, Roggenhouse et Rustenhart sont citées comme susceptibles de pouvoir en bénéficier. Il est proposé de lancer la réflexion sur les conditions d'octroi de ces fonds de concours et de définir un montant total pour les communes potentiellement concernées au budget 2010.

Le conseil communautaire en prend acte.

7. Gendarmerie : consultation contrats de maintenance

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Le bail signé entre la communauté de communes et la Gendarmerie Nationale concernant la mise à disposition de locaux techniques et de logements à Blodelsheim pour la compagnie de gendarmerie de Blodelsheim arrive à échéance le 30 avril 2010.

Dans le cadre du renouvellement de ce bail, une rencontre avec les affaires immobilières de la Gendarmerie Nationale de Colmar a eu lieu en août 2009. La communauté de communes est toujours en attente du projet de nouveau bail. France Domaines, sollicité directement par la Gendarmerie Nationale, est intervenue récemment sur site pour évaluer la valeur locative de l'ensemble immobilier. Les conditions financières de mise à disposition des locaux devraient être plus favorables à la communauté de communes, car le montant du loyer sera dorénavant révisable annuellement et indexé sur des indices du coût de la construction. Ce point fera l'objet d'une délibération spécifique pris lors d'un prochain conseil communautaire.

Dans un souci de meilleure gestion du patrimoine immobilier, il est proposé que la communauté de communes assure la maintenance du site à compter du 1^{er} janvier 2010 (entretien des chaudières gaz, de la VMC et de tout appareillage électrique tels les portails, les portes sectionnelles...). Le coût des prestations sera intégralement refacturé aux affaires immobilières de la gendarmerie nationale et viendra en complément des loyers versés par l'Etat à la communauté de communes.

Ouvert en 2001, le bâtiment de la Gendarmerie Nationale de Blodelsheim demande chaque année un minimum de travaux de réparation. Une visite sur place a permis de relever une série de travaux d'amélioration à réaliser : reprise des places de stationnement, réparation d'un bouton poussoir d'une cellule de dégrisement, le remplacement des occultants des fenêtres de toit, consolidation du portail d'entrée, etc.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Autorise M. le Président ou son représentant à engager les consultations nécessaires pour la maintenance et les travaux d'entretien du bâtiment de la Gendarmerie de Blodelsheim et à signer l'ensemble des pièces y relatives**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010**

Et

- **Dit qu'en ce qui concerne les travaux de maintenance et d'entretien du site, le coût des prestations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010 sera refacturé aux Affaires Immobilières de la Gendarmerie Nationale de Colmar.**

8. Maîtrise d'ouvrage déléguée :

8.1.1. Munchhouse Carrefour du stade - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre :

Rapporteur : M. Philippe HEID, délégué communautaire.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour du stade à Munchhouse, un marché de maîtrise d'œuvre avait été contracté avec l'équipe CONUS/BETIR.

Conformément au Code des marchés Publics, l'équipe de maîtrise d'œuvre demande à être rémunérée sur le montant des travaux supplémentaires, en l'occurrence 62.999,19 € HT.

Par application du taux de rémunération du marché (3,30 %), l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre se monte à 2.486,45 € TTC, portant la rémunération définitive à 29.012,69 € TTC.

Les crédits nécessaires sont à prévoir au BP 2010.

Suite à l'exposé de M. Philippe HEID, délégué communautaire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à intervenir**

Et

- **Autorise l'inscription de crédits au BP 2010**

8. Maîtrise d'ouvrage déléguée :

8.1.2. Munchhouse Carrefour du stade - Avenant lot VRD :

Rapporteur : M. Philippe HEID, délégué communautaire.

Par délibération du 23 février 2009, le Conseil a approuvé l'avenant au marché de travaux, faisant passer le marché initial de 694.717,66 € TTC à 770.125,40 € TTC.

L'entreprise COLAS EST et ses sous-traitants à paiement direct WERNER & Cie, Electricité WEISS, Grillages WUNSCHHEL et MSR sont titulaires de ce marché. Deux actes de sous-traitance sont intervenus et prévoyaient la répartition suivante entre cinq intervenants : COLAS (mandataire) : 400.585,38 € TTC, WERNER : 261.779,28 € TTC, Electricité WEISS : 32.353,00 € TTC, Grillages WUNSCHHEL : 22.680,94 € TTC et MSR : 17.436,96 € TTC.

Or, à ce jour les paiements sollicités par les entreprises ne respectent plus les sommes contractuellement admises.

Conformément à l'article 114-I-5° du code des Marchés Publics et du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 relatif aux pièces justificatives à joindre aux mandats de paiement, des avenants sont nécessaires afin d'ajuster les montants des interventions des entreprises à ceux réellement dépensés, soit :

COLAS : 446.102,60 € TTC (titulaire)

WERNER : 261.779,28 € TTC (sous-traitant)

<u>Electricité WEISS</u> :	29.632,10 € TTC	(sous-traitant)
<u>Grillages WUNSCHHEL</u> :	19.734,00 € TTC	(sous-traitant)
<u>MSR</u> :	12.816,72 € TTC	(sous-traitant)

Suite à l'exposé de M. Philippe HEID, délégué communautaire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer ce document qui ne modifie en rien l'économie budgétaire de l'opération.**

Observations : Les sondages de sols du bassin d'orages ont eu lieu le 14 janvier. Aucune présence de calcite n'a été diagnostiquée « à priori ». Le rapport définitif devrait nous parvenir d'ici trois semaines. En date du 31 décembre 2009, la commune de Munchhouse a émis un avis favorable et a de fait donné quitus à la communauté de communes sur la viabilisation du lotissement communal Krautleander.

8. Maîtrise d'ouvrage déléguée :

8.2. Roggenhouse – Amélioration de la fonctionnalité de la Mairie – Choix du maître d'œuvre :

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Par délibération du 29 juin 2009, le conseil communautaire a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée et autorisé le lancement de la consultation aussi bien pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux.

A ce stade de l'opération, il convient de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre. 8 offres de prix nous sont parvenues. Après vérification, l'équipe SANTANDREA/RAPP/FELLMANN de Riedisheim est la mieux-disant avec un montant d'honoraires de 25.000 € HT soit 30.139,20 € TTC.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le cabinet SANTANDREA/RAPP/FELLMANN**
- **Autorise les demandes de subventions auprès des instances concernées**

Et

- **Autorise l'inscription des crédits à l'article 458X50 au BP 2010**

9. Mutualisation des moyens – Avenant au contrat de balayage des rues.

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, un contrat de prestation de service relatif au balayage des rues des communes de la CCER a été contracté avec l'entreprise AFC Balayage de Mulhouse en 2009.

Après une année d'expérience, la commission « mutualisation des moyens » réunie le 07 décembre 2009 a décidé de diminuer le nombre de passage de 4 à 3 par année.

Un prix nouveau est dès lors nécessaire. Le coût de la prestation passe de 24,10 € H.T. à 28 € H.T. du km linéaire (TVA 5,5 %)

Observation : la commune de Balgau ne souhaite pas participer à l'opération, la prestation étant réalisée dans le cadre d'un contrat avec la communauté de communes du Pays de Brisach.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise AFC Balayage**

Et

- **Autorise l'inscription des crédits nécessaires au BP 2010**

10. Ressources humaines

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Depuis le mois de juillet 2009, une nouvelle organisation des services est en place à la communauté de communes. Les missions du personnel ont par la même occasion été redéfinies et M. Yannick SCHWEBEL est venu renforcer l'équipe avec le départ en retraite de M. Maurice ZIMMERLE.

M. le Président indique qu'il va redéfinir le régime indemnitaire du personnel avec effet rétroactif au 1er janvier 2010 et proposera lors d'un prochain conseil communautaire de changer d'échelon certains agents. Les crédits seront à prévoir au budget primitif 2010.

Le conseil communautaire en prend acte.

RANT et Thomas GRUNENWALD, avec effet rétroactif au 1er janvier 2010. Il propose en outre le passage du 1er au 2ème échelon du grade d'attaché territorial pour Thomas GRUNENWALD.

Les crédits sont à prévoir au budget primitif 2010 aux articles 6411 et 6413.

Le conseil communautaire est invité à en délibérer.

11. Affaires Culturelles :

11.1 : Séjour jeunes

Rapporteur : Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Le service culturel, en étroite collaboration avec le Comité Consultatif des Jeunes (CCJ), a élaboré un projet de séjour d'été destiné aux jeunes de 13 à 17 ans du territoire de la communauté de communes (tranche d'âge qui n'est plus concernée par les CLSH d'où une attente de la part des jeunes).

Il est prévu que ce séjour soit totalement organisé et encadré par l'UCPA (Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air). La prestation proposée comprend la pension complète (repas sous forme de buffet) avec hébergement en chambre de quatre personnes, prêt du matériel sportif et assurance Responsabilité Civile incluse. La destination retenue est CARCANS (près de Royan) – Bombannes du 11 au 17 juillet 2010 (7 jours/6 nuits).

Les activités proposées sont variées : *beach volley*, aile tractée, VTC, *beach soccer*, journée en mer, parc aventure... Ces activités (8 séances) sont pratiquées par ½ journée, soit le matin soit l'après-midi.

Il est proposé que la communauté de communes prenne en charge financièrement le coût du transport des participants et leur encadrement durant le déplacement, soit 5 665 € TTC.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer les contrats à intervenir**
- **Dit que le coût du séjour comprenant l'hébergement et les activités proposées sont à la charge des participants dont le nombre doit être de trente au minimum**

Et

- **Autorise l'inscription des crédits nécessaires pour le transport des participants et l'encadrement durant le déplacement, respectivement aux articles 62473 et 611 du BP 2010**

11. Affaires Culturelles :

11.2 : Transports scolaires transfrontaliers

Rapporteur : Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Au conseil communautaire du 27 avril 2009, la communauté de communes avait proposé que les bus nécessaires aux enfants pour le déplacement effectué dans le cadre des échanges scolaires avec l'Allemagne soient pris en charge par la communauté de communes à l'article 6247 du budget primitif 2009.

Lors du conseil communautaire du 31 août 2009, il a été annoncé qu'un fonds européen peut être sollicité par le corps enseignant pour couvrir les frais de transports engagés dans le cadre des échanges scolaires avec l'Allemagne. En effet, une circulaire transmise par l'inspection d'académie indique qu'une aide financière couvrant jusqu'à 100% du coût du déplacement (aller-retour) peut être sollicitée pour toute classe qui effectue un échange scolaire vers l'Allemagne ou vers la Suisse et assiste ou participe à un spectacle en allemand ou alsacien dans l'académie ou en Allemagne ou en Suisse.

Pour information, les conditions d'octroi sont données ci-dessous :

- avoir produit 2 devis de transporteurs ou de la SNCF et avoir retenu l'offre la moins onéreuse.
- Plafond de 2500 € par classe dans le cadre d'un échange scolaire
- Plafond de 500 € par spectacle.
- Maxi 3 échanges + 3 spectacles /an

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Décide d'annuler la décision prise lors de la séance du 27 avril 2009 et ne prendra plus en charge financièrement les déplacements scolaires transfrontaliers.**

12. Sortie annuelle

Rapporteur : Pierre ENGASSER, Vice-président.

Les élus et le personnel de la communauté de communes, accompagné(e)s de leurs conjoints, participent depuis quelques années à des sorties – visites – formations sur différents thèmes.

Compte tenu de l'intérêt que présente ces sorties, il est proposé que le budget général prenne en charge les frais occasionnés (déplacement aller-retour en bus entre Fessenheim et le lieu de destination retenu, restauration).

Considérant que ces déplacements présentent un lien direct avec l'intérêt de la communauté de communes,

Suite à l'exposé de M. Pierre ENGASSER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Décide la prise en charge par le budget général des frais de déplacement et de restauration**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2010**

Et

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette sortie.**

13. Communication

TAD (Transport à la Demande) : Lettre de remerciement du Département du Haut-Rhin pour les interventions de M. Henri MASSON et Mme Marie-Claude BRECHBIEHL lors de la rencontre des acteurs de l'intercommunalité organisé le 11 décembre 2009.

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) : par courrier daté du 14 décembre 2009, le SIVOM de l'Agglomération mulhousienne informe de la prévision d'évolution du coût de traitement des déchets à l'usine d'incinération de Sausheim à compter du 1^{er} janvier 2010 : 110 € HT / tonne (+ 2,8 %).

14. Divers

GERPLAN Transfrontalier : Réunion de travail le 28 janvier 2010 à 10 heures à Neuenbourg

EDF : Inauguration de la roue de l'Energie le 28 janvier 2010 à 18 heures.

BA 132 : Réunion le 28 janvier 2010 à 10 heures 30 Cernay à l'initiative de M. SORDI, Député du Haut-Rhin, en présence des Présidents du Conseil Régional, du Conseil Général et des chambres consulaires.

Pays RVGB : Réunion du comité directeur le 28 janvier 2010 à 18 heures 30.

SIG : Réunion des partenaires SIG le 02 février 2010 à 18 heures à Volgelsheim

SITDCE (Syndicat Intercommunal de traitement des déchets de Colmar et Environs) : Réunion du comité de pilotage concernant l'étude de valorisation énergétique du secteur colmarien le 3 février 2010 à 15 heures 30 à Colmar (la communauté de communes est intégrée dans le périmètre d'étude).

Ile du Rhin : réunion de restitution de la phase 2 de l'étude de faisabilité de remise en eau des bassins des MDPAs le 5 février 2010 à 14 heures 30 à Fessenheim

GLCT : Réunion du comité directeur le 4 février 2010 à 18 heures. Election d'un nouveau président.

Nouvelle contractualisation avec le CG68 : Réunion de concertation le 15 février 2010 à 16 heures à Ensisheim

ARCICEN : Assemblée Générale le 24 février 2010 à 9 heures 30 à Paris.

Réseau des acteurs de l'intercommunalité : rencontre sur le thème de la fusion de communautés de communes le 25 février 2010 à 9 heures 30 à Colmar.

EPAHD les Molènes : Réunion du comité directeur le 25 février 2010 à 20 heures. Choix des attributaires des lots de travaux.

CNPE : réunion semestrielle et d'échange le 25 février 2010 à 18 heures à Fessenheim

Tour de table :

M. Henri MASSON : indique que la trame des inspections règlementaires en cour de mises à jour. Elle sera communiquée aux mairies sous peu.

M. Philippe HEID : souhaite obtenir un calendrier de réalisation de l'intégration des levés topographiques dans l'outil SIG. Il sera demandé lors de la réunion SIG du 2 février à Volgelsheim.

Mme Agnès KIEFFER : informe qu'elle rencontre avec M. Etienne SIGRIST l'Office de Tourisme du Pays de Brisach afin de définir les contours de la collaboration entre la communauté de communes et la nouvelle forme juridique de l'établissement.

M. Jean GOETZ : demande des éléments d'information sur la gestion de la future pépinière. M. le Président lui précise que ces éléments seront communiqués dans le plan de communication et le magazine de la communauté de communes.

M. Frédéric GOETZ : annonce la date de la prochaine commission Environnement le 11 février à 18 heures 30. A l'ordre du jour : la redevance 2010.

Mme Agnès MATTER-BALP : demande où en est la procédure concernant le contentieux sur les aménagements d'entrée de commune. M. le Président précise que les services de la communauté de communes vont reprendre contact avec le tribunal administratif.

M. Pierre RENTZ : informe qu'il était présent à l'assemblée générale de l'association Au Fil du Rhin le 15 janvier dernier. Il donne quelques pites d'actions qui seront engagées par l'association qui fait la promotion du développement durable sur les bords du Rhin.

Mme Fabienne STICH : demande que soit arrêté la ligne de partage entre les communes et la communauté de communes dans le domaine de la réalisation et l'entretien des pistes cyclables. Une cartographie est suggérée.

M. Etienne SIGRIST : informa de la tenue de deux réunions de préparation budgétaire : 22 janvier et 1^{er} février 2010.

M. François BERINGER : rappelle que des réunions importantes se tiennent actuellement sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

M. André ONIMUS : indique qu'environ 95 % des titres de recettes émis concernant la redevance ordures ménagères sont à ce jour encaissés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôt la séance à 22 h 00.

La soirée s'est poursuivie autour d'un verre de l'amitié offert par M. Fabrice KRIEGER qui a fêté sa nomination récente à la direction générale de la communauté de communes.

Les membres présents :

Le Président:	Le Vice président:	Le Vice président
André ONIMUS	Etienne SIGRIST	Patrice WALTISPERGER
Le Vice président :	Le Vice président :	Le Vice président :
Pierre ENGASSER	Henri MASSON	Frédéric GOETZ

La Vice présidente:

Agnès KIEFFER

Philippe HEID

Jean Marc LOEWERT

François BERINGER

Bernard BRUN

Pierre RENTZ

Fabienne STICH

Agnès MATTER-BALP

Christophe BITARD

Cédric LEPAUL

Cyrille LHUILLIER

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Florent OTT

Mario HEGY

Membres excusés : MM. François WASSMER et Jean-Louis SCHELCHER

Procurations : M. François WASSMER à Mme Fabienne STICH

Etait invité par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d'Ensisheim excusé.

Mme VEILLARD, Trésorier de Blodelsheim excusée

Personnel présent : M. Fabrice KRIEGER